

ENJEU SÉCURITÉ - Grenoble, crime et laxisme - cinq questions

1- Le ministre de l'Intérieur a qualifié l'attaque à la grenade à Grenoble d'"inédite", de par l'usage de « techniques de guerre ». Est-ce un tournant dans la nature de la criminalité grenobloise ? Quelle est l'ampleur réelle du phénomène et comment expliquer cette évolution ? (Le procureur de Grenoble a évoqué de véritables mafias ne se limitant plus au trafic de drogue, mais étendant leur influence par le racket des entreprises)

Hélas, de tous ces propos lancés dans l'affolement, rien ou presque n'est vrai.

- En mai 2024 à Aubervilliers (93), lors d'une guerre de gangs, une analogue grenade militaire faisait deux blessés gravissimes, l'un défiguré avec un bras arraché.

- L'évolution ? Elle s'explique de façon enfantine par l'oubli de la loi criminologique N°1 : "Les malfaiteurs ne s'arrêtent que quand on les arrête". On ne les arrête pas ? Ils accentuent leurs prédatations et enrichissent leurs arsenaux : aussi simple que ça. Et ces bandits sortent du périmètre des stupéfiants pour pratiquer le racket, en vertu d'une autre loi criminologique, présente aussi en économie ; celle dite "des rendements décroissants". Si l'école de la magistrature enseignait ça, et non du gauchisme mondain, nos futurs juges ne tomberaient pas des nues devant des évolutions parfaitement logiques et anticipables.

- Autre ignorance : les magistrats fantasmant de simples bandes de voyous en "mafias", devraient connaître la différence de NATURE entre une bande et une mafia, immémoriale et secrète société criminelle. Quand Totuccio Contorno, le second repentir de la mafia sicilienne, se rend au juge Falcone, il lui dit : "Monsieur de juge, je suis un Homme d'Honneur DE LA SEPTIÈME GÉNÉRATION, dans la 'famille' (mafieuse palermitaine) de Santa-Maria-Gesù". Son père, grand-père, etc., tous mafieux ! Une telle structure illicite-séculaire n'a jamais existé en France, n'y existe pas à présent (Corse incluse) et n'y existera sans doute jamais. La justice italienne définit ainsi la mafia de Sicile : "Société secrète dépourvue de statuts et de listes d'appartenance, disciplinée par des règles transmises oralement. Au sein de Cosa nostra, seule la parole donnée, la 'parole d'honneur' engage à vie". Rien de tel en France, vraiment.

D'usage, les médecins évitent de dire à un patient cancéreux qu'il a une bronchite, ou vice-versa : les magistrats et journalistes devraient les imiter. Martin Heidegger les incitera peut-être à appeler les choses par leur nom : "Le nom donne connaissance... Nommer dévoile... Par la vertu de l'exhibition, les noms attestent leur souveraineté magistrale sur les choses".

2- Face à cette situation, quelle doit être la réponse des pouvoirs publics, au niveau national et local ? Quels leviers politiques faut-il activer pour reprendre le contrôle de la situation ?

Là aussi, c'est simple : appliquons l'actuel Code pénal sans l'alourdir de lois de circonstance, votées pour simuler l'action. Aujourd'hui, on n'emploie pas les lois présentes du Code pénal : des lois nouvelles, votées en panique par des élus affolés, ne feront qu'alourdir les procédures policières et accabler plus encore les magistrats.

Ci-dessous, le guide des infractions que tout magistrat a sur son bureau : il a **TRIPLÉ DE TAILLE EN DIX ANS**, sans guère plus de magistrats et sans grands moyens supplémentaires. Cette diarrhée législative est absurde.



3- Les outils juridiques actuels permettent-ils réellement de lutter efficacement contre cette nouvelle criminalité ? Faut-il envisager des évolutions législatives, notamment en matière de lutte contre les organisations criminelles ?

C'est une pure question de volonté politique, et d'allocation aux ministères régaliens de moyens décents. Rappel (*Code pénal, article 222-34*), en vigueur aujourd'hui même : "Diriger ou organiser un groupement ayant pour objet la production, fabrication, importation, exportation, transport, détention, offre, cession, acquisition ou emploi illicites de stupéfiants **est puni de la réclusion criminelle à perpétuité et de 7 500 000€ d'amende**". Or cette loi ne sert jamais. Pourquoi tenter d'en bricoler une, d'allure plus effrayante encore, juste pour la galerie ? Cette surenchère dans la com' est honteuse.

4- La police et la justice disposent-elles des effectifs et des ressources nécessaires pour endiguer cette montée en puissance des mafias à Grenoble ? Quels investissements seraient prioritaires pour renforcer l'action des forces de l'ordre et de la justice ?

La France dispose de bien moins de procureurs (Par cent-mille habitants) que la Pologne ; moins, même, que l'Albanie ou la Moldavie. Il faut fortifier notre justice, lui donner les moyens humains et matériels de s'extraire de la misère et du rachitisme où elle croupit aujourd'hui. Aussi, la confier à des gens honorables, pas à des anarchistes à la Taubira, ou à un Dupont-Moretti, applaudi par les taulards et hué dans les congrès de magistrats.

5- La lutte contre la criminalité à Grenoble implique-t-elle une meilleure coopération entre l'État et les autorités locales ? Quels exemples, en France ou à l'étranger, pourraient inspirer une gestion plus efficace du problème ?

La France a inventé tous les codes en vigueur dans les justices du continent européen. Notre État-nation est le plus ancien et durable de toute l'Europe ; sans doute (encore...) celui dont l'appareil régalien est le plus robuste : on l'a vu lors de nos impeccables Jeux Olympiques. Cet appareil régalien doit se voir offrir les moyens de sortir de la logique du "coup de collier" intermittent pour pouvoir donner AU QUOTIDIEN le meilleur de lui-même.

Enfin : inutile, vraiment, d'aller chercher des modèles ailleurs. Dans le régalien, la France EST séculairement le modèle. L'armée française est la plus ancienne d'Europe, donc du monde. Le 26 mai 1445, le roi Charles VII créait les "Compagnies d'ordonnance" - première force armée permanente AU MONDE au service d'un souverain. Pareil pour notre justice et notre police. Confions notre État-nation à des personnalités imprégnées de cette histoire grandiose. Pas à des sous-Californiens à la Macron, adepte d'une improbable *Startup Nation*. ■